



**4<sup>ème</sup> REUNION DU CONSEIL DE L'OHI  
OHI C-4  
Monaco, 19 novembre 2020**

**COMPTE RENDU**  
*(Version 1.0, 26 novembre 2020)*

Annexe A : *Liste des participants*

Annexe B : *Ordre du jour*

Annexe C : *Liste des décisions et actions*

## **1. OUVERTURE**

### **1.1. Remarques d'ouverture et introduction du Secrétaire général**

*Docs : C4-01A      Liste des documents*  
*C4-01B      Liste des participants*  
*C4-01.3A    Liste de contacts des membres*

**Le Secrétaire général** souhaite la bienvenue aux membres du Conseil. Le déroulement des travaux de la 2<sup>ème</sup> session de l'Assemblée (A-2) constitue une bonne base pour les délibérations du Conseil. Les modalités de la visioconférence seront identiques à celles de l'A-2, y compris la « procédure d'approbation tacite » selon laquelle le silence équivaut accord. La session est parvenue à un quorum avec 29 Etats membres du Conseil enregistrés et actifs, 12 autres Etats membres accrédités en tant qu'observateurs et 93 personnes participant en ligne.

### **1.2 Adoption de l'ordre du jour**

*Docs : C4-01.2A    Rev1 Ordre du jour*  
*C4-01.2B    Calendrier*

Le Secrétariat du Conseil attire l'attention sur le fait que l'ordre du jour et le séquençement sont bien ceux de la version proposée à la page web du Conseil.

**Décision C4/01 : Le Conseil adopte l'ordre du jour et le séquençement.**

### **1.3 Etablissement officiel du nouveau Conseil, confirmation de l'élection de la présidente et du vice-président (décision A2/13)**

*Docs : C4-01.3A    Liste des coordonnées des membres*  
*LCC 04/2020 Election de la présidente et du vice-président du Conseil de l'OHI*

**Le Secrétariat du Conseil** appelle l'attention sur la liste des coordonnées des membres du Conseil et demande aux membres de vérifier les détails énumérés et de signaler au Secrétariat de l'OHI toute

modification nécessaire. Le secrétariat du Conseil souligne la décision de l'A-2 (A2/13) d'avaliser le processus de sélection des membres du Conseil et de confirmer l'élection du Dr Geneviève Bécharde (Canada) aux fonctions de présidente et de M. Thai Low Ying-Huang (Singapour) aux fonctions de vice-président du Conseil.

**Décision C4/02 :** L'aval par l'Assemblée de la composition du Conseil est officiellement noté et l'élection de la présidente et du vice-président telle que proposée dans la LCC 04/2020 est confirmée.

**Action C4/03 :** Les Etats membres de l'OHI qui ont un siège au Conseil fourniront au Secrétariat de l'OHI leurs mises à jour de la liste des contacts du Conseil de l'OHI.

#### **1.4 Remarques d'ouverture de la présidente**

*Doc : C4-01.5A*

**Le Dr Bécharde, nouvelle présidente du Conseil,** souhaite la bienvenue aux personnes qui viennent de rejoindre le Conseil. Elle exprime sa sincère gratitude au président sortant, le contre-amiral Shepard Smith (Etats-Unis) et au vice-président sortant, l'amiral Luis Fernando Palmer Fonseca (Brésil), qui ont, par leur leadership et leurs conseils, établi des bases solides sur lesquelles le Conseil actuel s'appuiera pour poursuivre ses travaux. Il est difficile de savoir pendant combien de temps encore la pandémie continuera à influencer les méthodes de travail ; la présidente félicite le Secrétariat d'avoir soutenu des méthodes de travail plus flexibles et des réunions virtuelles. La transformation de l'OHI en une organisation plus numérique, dynamique et axée sur les données aura un impact sur la nature de presque toutes les activités de l'OHI, du renforcement des capacités et de la communication à la contribution à l'utilisation durable et judicieuse des ressources maritimes mondiales.

**Décision C4/04 :** Les membres du Conseil saluent l'allocution d'ouverture du Dr Geneviève Bécharde, nouvelle présidente du Conseil.

#### **1.5 Dispositions administratives**

*Doc : C4-01.5A Références utiles – Documents de base surlignés*

*(Convention relative à l'OHI, Règlement général, Règles de procédure de l'Assemblée, Règles de procédure du Conseil)*

**Le Secrétaire général** demande aux participants de faire preuve de patience pour cette réunion à distance qu'il espère voir se dérouler sans problème. Il sera assisté par l'adjoint aux directeurs Yves Guillaum qui présentera certains points.

## **2. ITEMS REQUIS PAR LA 2<sup>ème</sup> ASSEMBLEE DE L'OHI**

*Docs : C4-02.1A Liste des décisions de l'A2*

### **2.1. Considérations des orientations données par l'A-2**

**La présidente** félicite le président de l'A-2, le capitaine de vaisseau Marc van der Donck, et le Secrétariat pour le très bon déroulement de l'A-2 qui facilitera les travaux du Conseil, lors de la présente réunion et dans les années à venir. Les Etats membres ont approuvé le plan stratégique à l'A-2, fixant les orientations pour les six années à venir. Les moteurs du changement ont inclus les progrès technologiques et la nécessité de se préparer à une automatisation accrue. L'OHI a une longue tradition de collaboration avec la navigation commerciale et les navigateurs, et elle devrait continuer à jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration de normes internationales en matière de sécurité de

la navigation.

Avec l'intérêt croissant que suscite l'économie bleue dans le monde entier et le lancement de la Décennie des Nations unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, l'OHI a eu l'occasion à plusieurs reprises de sensibiliser à l'importance de ses travaux et d'apporter des contributions significatives à la société dans de nouveaux domaines. L'Organisation commence tout juste à comprendre comment ses données et son expertise pourraient soutenir un large éventail d'utilisations non liées à la navigation et le plan stratégique l'aidera dans cet effort.

Le Conseil a été chargé de la mise en œuvre du plan stratégique, une tâche qui doit être accomplie rapidement pour garantir que l'OHI atteigne ses objectifs. Si la pandémie entraîne des contraintes, elle favorise également l'innovation en créant de nouvelles attentes et en mettant tout un chacun au défi de faire les choses différemment, comme par exemple d'organiser des réunions virtuelles.

L'A-2 a également chargé le Conseil de mettre en œuvre la feuille de route pour la S-100, qui comprend les normes de la S-100 et offre une sécurité accrue en matière de navigation en veillant à ce que les informations les plus récentes soient disponibles et à ce qu'elles soient fournies aux navigateurs en parfaite intégration avec d'autres données telles que les informations sur les aides à la navigation et la météo. L'A-2 a chargé le Conseil de relever les défis techniques, opérationnels et réglementaires liés à la transition des produits papier et des ENC de la S-57 vers la série de normes et de services de la S-100. De nombreux Etats membres ont engagé des ressources pour aider les groupes de travail et les comités techniques de l'OHI à relever ces défis. La **présidente** déclare attendre avec impatience de voir les projets produits par le nouveau laboratoire conjoint OHI-Singapour pour l'innovation et la technologie.

Dans moins de trois ans, le Conseil devra fournir des recommandations à la 3<sup>ème</sup> session de l'Assemblée sur la nature et le rythme de la transition vers la norme S-100 et sur d'autres questions, y compris sur le concept « hybride », en tenant compte du fait que les Etats membres de l'OHI ne sont pas tous prêts au changement, en même temps. L'importance du renforcement des capacités a été soulignée, en particulier pour la préparation aux nouvelles normes, au moment où la pandémie a affecté les activités.

La **présidente** se réjouit de débattre de la question de savoir à quoi ressemblera l'hydrographe du futur et quelles seront les compétences nécessaires. Il faudrait faire preuve de créativité dans la manière dont le renforcement des capacités est soutenu. Le nouveau projet de formation en ligne fournira un outil supplémentaire pour atteindre un plus grand nombre de personnes. Le nouveau projet « Empowering Women in Hydrography » permettrait de faire participer davantage de femmes à la prise de décision.

Les efforts visant à coordonner les travaux de l'OHI avec ceux d'autres organismes internationaux ont été mis en évidence par la série complète de spécifications de produits de la S-100, et la représentation de l'OMI et de l'AIMS à l'A-2 a été appréciée. Ces travaux doivent se poursuivre alors que l'OHI passe à un service numérique mondial basé sur les normes S-100. Les Services hydrographiques sont encouragés à se mettre en rapport avec les représentants de leurs délégations auprès de l'OMI et de l'AIMS afin d'encourager l'adoption des services S-100.

Enfin, l'A-2 a approuvé le programme de travail et le budget de l'OHI et il appartient au Conseil de fournir la supervision nécessaire pour assurer et conserver les perspectives financières positives héritées du Conseil précédent. Alors que l'Organisation célébrera ses 100 ans en 2021, il est opportun de se tourner vers le siècle prochain et de définir une trajectoire pour l'avenir, avec des avancées en

matière d'intelligence artificielle et de ses applications dans les systèmes d'automatisation, la fourniture de données de machine à machine, et un avenir où l'hydrographie soutiendra pleinement l'économie bleue ainsi que les fonctions essentielles des Services hydrographiques.

**Décision C4/05 : La présidente du Conseil, au nom des Etats membres de l'OHI, félicite le capitaine de vaisseau Marc van der Donck pour son excellente présidence de l'A-2.**

## **2.2 Voie future pour la mise en œuvre effective de toutes les décisions de l'A-2, incluant la Pro c)<sup>1</sup> du rapport du président du Conseil à l'A2 (Décision A2/12)**

Le **secrétariat du Conseil** appelle l'attention sur le projet de liste de décisions qui a été approuvé à l'A-2. Il est pris note en particulier de la décision A2/02. Cette décision approuve l'interprétation selon laquelle le Conseil a le pouvoir de demander et d'examiner les propositions soumises par les Etats membres ou le Secrétaire général, et confirme que le Conseil est habilité à proposer des amendements au Règlement général de l'OHI à soumettre à l'approbation des Etats membres.

La décision A2/06 concernant la révision de la règle 12 des Règles de procédure du Conseil de l'OHI et sa conséquence sur les règles 8 et 11 - Calendrier pour l'élection du président et du vice-président, a été mise à jour dans la publication M-1.

La décision A2/08 « Création d'un laboratoire conjoint OHI-Singapour pour l'innovation et la technologie » a été prise par correspondance et approuvée. Deux actions ont été débattues dans le cadre de la décision, sur les rapports réguliers au Conseil et sur la nécessité que le Conseil fournisse des conseils au comité directeur.

**Singapour** remercie les **Etats-Unis** d'avoir coparrainé la proposition relative au laboratoire conjoint OHI-Singapour pour l'innovation et la technologie, ainsi que les **Etats membres** qui ont approuvé le projet. Dans le cadre de cette proposition, les résultats seront présentés au Conseil chaque année et Singapour souhaite proposer que la question devienne un point permanent de l'ordre du jour du Conseil. Il demande s'il y a des commentaires sur le laboratoire conjoint OHI-Singapour.

**Les Etats-Unis** indiquent que ce point de l'ordre du jour fait partie de ceux pour lesquels il aurait été préférable de disposer de plus de temps de préparation et de débat. Le Conseil souhaitera peut-être envisager d'autres moyens de collaboration entre les membres au cours de l'année à venir afin de maintenir la dynamique de projets aussi importants et prometteurs.

La **présidente** prend note de la demande de **Singapour** d'inscrire le sujet en tant que point permanent de l'ordre du jour du Conseil et du commentaire des **Etats-Unis** pour rappeler à tous de faire preuve d'engagement.

Le **secrétariat du Conseil** rappelle qu'il a été proposé à l'A-2 que le concept « hybride » soit l'un des premiers à être étudié par le laboratoire OHI-Singapour.

**Singapour** précise qu'un projet potentiel pour le laboratoire consiste à examiner la conversion des S-57 et S-101 et que le concept « hybride » fait partie du projet potentiel.

Le **secrétariat du Conseil** appelle l'attention sur un certain nombre de questions, dont la décision A2/12 qui concerne le maintien de l'application des principes de la norme ISO 9001 comme thème principal sous la supervision et le contrôle du Conseil. La décision sera débattue au point 6.1 de l'ordre

---

<sup>1</sup> Pro c): « d'adopter comme thème principal de la 3<sup>ème</sup> Assemblée (A-3) la mise en œuvre effective du plan stratégique révisé en gardant à l'esprit d'appliquer les principes de l'ISO 9001. »

du jour. La décision A2/14 : le Conseil examinera la meilleure façon de faire progresser les propositions A-2 PRO-1.4 et A-2 PRO-1.5 relatives à la définition des intérêts hydrographiques, sera examinée au titre du point 2.3 de l'ordre du jour.

Le **secrétariat du Conseil** poursuit avec la décision A2/18 par laquelle l'Assemblée a donné son aval pour le rapport du Président. Par ses décisions A2/24 et A2/25, l'A-2 a approuvé la série de propositions A-2 PRO-1.9 sur le futur de la S-23, dans son ensemble et a chargé le Secrétaire général de sa mise en œuvre. Il est suggéré que le **Secrétaire général** rende compte des progrès réalisés sur cette question lors de la prochaine session du Conseil.

**Décision et Action C4/06 : Le Conseil convient d'inclure un point permanent à l'ordre du jour des futures réunions du Conseil sur le laboratoire conjoint OHI-Singapour pour l'innovation et la technologie.**

**Le comité directeur** du laboratoire fera un compte rendu annuel.

**Le Conseil** donnera au laboratoire des orientations sur les thèmes et les projets à examiner.

Potentiels thèmes à envisager par le comité directeur :

- Concept « hybride ».
- Conversion de la S-57 vers la S-101 et réciproquement.

**Décision et Action C4/07 : Le Secrétaire général** rendra compte de la mise en œuvre de la PRO 1.9<sup>2</sup> (date limite : C-5).

### **2.3 Débat sur la meilleure voie à suivre pour progresser dans la définition des intérêts hydrographiques (Décisions A2/04 et A2/14)**

La **présidente** note que l'A-2 a demandé au Conseil d'examiner la meilleure façon de faire progresser la définition des intérêts hydrographiques et de rendre compte à l'A-3. L'Assemblée a autorisé le Conseil à nommer un groupe de travail pour examiner la question plus avant si nécessaire (décision A2/14).

La plupart des participants ont convenu que le tonnage seul ne constitue pas une mesure idéale des intérêts hydrographiques utilisée pour déterminer un tiers des membres du Conseil. Certains participants ont estimé que, si l'utilisation du seul critère de tonnage ne constitue pas la solution idéale, elle présente l'avantage d'être facilement mesurable, et n'est peut-être pas pire que toute autre méthode praticable. Les participants expriment des avis partagés sur la question de savoir si la définition des intérêts hydrographiques devrait être réexaminée compte tenu de la nécessité de prioriser les ressources du Conseil.

Certains estiment que la méthode consistant à utiliser le critère du tonnage, comme critère unique, est trop restrictive, car elle reflète partiellement la contribution de l'Etat au But 1 du plan stratégique, mais pas nécessairement aux Buts 2 ou 3. Une modification des critères pourrait avoir pour conséquence que certains Etats perdraient leur siège au Conseil. Toutefois, la Norvège, avec le soutien verbal du Japon, fait observer que les non-membres du Conseil peuvent toujours participer librement à ses délibérations en tant qu'observateurs, probablement avec la même influence que les membres, car jusqu'à présent, peu de décisions du Conseil ont été soumises au vote. Certains proposent qu'un groupe de travail soit constitué à un coût relativement faible, peut-être sous une forme virtuelle ou hybride, afin d'examiner la question plus avant, et que le Conseil nomme ses membres et convienne de son mandat. Malte demande à faire partie du groupe de travail si celui-ci

---

<sup>2</sup> Futur de la S-23.

est constitué.

Au titre de compromis, le **Conseil** invite les membres intéressés à soumettre une proposition commune pour examiner les documents existants, résoudre les divergences et soumettre au C-5 ou au C-6 une seule proposition consolidée sur la définition des intérêts hydrographiques.

**Décision et Action C4/08 : Le Conseil prend note de la tâche confiée par l'A-2 consistant à examiner la meilleure façon de faire progresser les propositions A-2 PRO-1.4 et A-2 PRO-1.5 sur la définition des intérêts hydrographiques et de faire ainsi rapport à l'A-3 en 2023, et par laquelle le Conseil est chargé d'établir un groupe de travail dans ce but précis (date limite A-3).**

**Décision et Action C4/09 : Le Conseil invite les parties intéressées (Argentine, Brésil, Inde, Uruguay, etc.) à élaborer une définition des intérêts hydrographiques, en examinant les résultats de la CHI17, les PRO 1.4 et 1.5, pour ensuite présenter une proposition consolidée unique au C-5 ou au C-6 aux fins d'examen éventuel par l'A-3 (date limite C-5, C-6).**

## 2.4 Liste cumulative des décisions de l'A-2

Voir Doc. C-4-02.4 pour référence.

## 3. ITEMS REQUIS PAR LE CONSEIL DE L'OHI

**3.1. Examen du statut des décisions et actions du C-3 (actions en cours, actions laissées de côté) ; toutes les actions/décisions restantes du C-3 si elles n'ont pas déjà été traitées par l'A-2, seront traitées au titre des points 2 et 4 de l'ordre du jour, le cas échéant.**

*Doc : C4-03.1A Etat des décisions et actions découlant du C-3*

Le **secrétariat du Conseil** indique que la plupart des items et décisions découlant du C-3 ont été menés à bien.

## 4. ITEMS REQUIS PAR LES ORGANES SUBSIDIAIRES

**4.1 Points d'ordre opérationnel des groupes de travail et des équipes de projet subordonnés résultant du rapport du HSSC à la session à distance de l'A-2.**

*Doc : C4-04.1A Points d'ordre opérationnel des groupes de travail et des équipes de projet subordonnés résultant du rapport du HSSC à la session de l'A-2 à distance*

Le **président du HSSC** rend compte des recommandations pertinentes du HSSC, dont la modification de la feuille de route pour la Décennie pour la mise en œuvre de la S-100 afin d'inclure les produits actuellement couverts par la S-98 ainsi que la mise à jour annuelle du calendrier de mise en œuvre de la S-100 en tant qu'annexe à la feuille de route. Au cours de l'année à venir, le HSSC poursuivra l'élaboration des spécifications de produits de la S-100 (1<sup>ères</sup> éditions de la S-104 (hauteur d'eau) et de la S-98 (interopérabilité)) et des recommandations pour le futur de la carte marine papier ; il prévoit également de mettre en place un groupe de travail sur les levés hydrographiques.

**Décision et Action C4/10 : Le Conseil doit suivre la mise en œuvre par le HSSC des recommandations sur le futur de la carte marine papier, selon qu'il convient. Le HSSC rendra compte chaque année au Conseil des recommandations sur le Futur de la carte marine papier (date limite C-5).**

**Décision et Action C4/11 :** Le **Conseil** suivra la progression de la tâche confiée au **HSSC** de préparer un compte rendu synoptique des différentes options offertes aux **SH** pour la production future des **ENC** de la **S-101** conjointement avec la maintenance/production de la **S-57** (date limite C-5).

**Décision et Action C4/12 :** Le **Conseil** suivra la progression de la tâche confiée au **HSSC** et à l'**IRCC** de réviser les résolutions de l'**OHI** concernant la **PRO 2.3<sup>3</sup>**, lorsque la mise en œuvre opérationnelle du concept sur la **S-100** sera suffisamment avancée.

Le **HSSC** et l'**IRCC** feront des propositions pour approbation lors des réunions du **Conseil**, selon qu'il convient (date limite C-5, C-6 selon qu'il convient).

**Décision et Action C4/13 :** Au vu des délais entre les réunions **HSSC-13** et **IRCC-13** en 2021 et du calendrier de soumission des rapports et propositions au C-5, le **Conseil** invite les **présidents du HSSC et de l'IRCC** à préparer les comptes rendus des réunions de 2021 en gardant à l'esprit qu'ils seront utilisés/soumis directement en qualité de rapports et de propositions aux fins d'examen par le C-5 (date limite juillet 2021).

#### **4.2 Points d'ordre opérationnel des sous-comités, groupes de travail et équipes de projet subordonnés résultant du rapport de l'IRCC à la session de l'A-2 à distance.**

*Doc : C4-04.2A Points d'ordre opérationnel des groupes de travail et équipes de projet subordonnés résultant du rapport de l'IRCC à l'A-2*

Le **président de l'IRCC** rend compte des activités principales de l'**IRCC** pour l'année à venir, à savoir l'accroissement de la coopération entre les **CHR** et entre les **CHR** et l'**OHI**, la coopération entre les organes subordonnés de l'**IRCC**, l'alignement des rapports nationaux sur le nouveau programme de travail, la promotion, ainsi que plusieurs thèmes transversaux (le développement de la formation en ligne, la collecte et la diffusion de données, et les développements techniques).

La **République de Corée** déclare qu'elle fera de son mieux pour achever la construction de l'infrastructure du centre de formation en ligne ainsi que d'un site web d'ici 2021, et pour tester leur fonctionnement à partir de 2022. Les Etats membres expérimentés dans la formation en ligne sont invités à partager des contenus de cours et la République de Corée se chargera de les fournir sur la plateforme de formation en ligne.

**Décision et Action C4/14 :** Le **Conseil** suivra les progrès réalisés par l'**IRCC** pour établir un centre de formation en ligne de l'**OHI**, basé sur la **PRO 3.3<sup>4</sup>** de l'**A-2** et sur les recommandations correspondantes des **IRCC/CSBC** (date limite C-5).

**Décision C4/15 :** Le **Conseil** remercie la République de Corée pour son offre généreuse faite aux Etats membres d'établir la plateforme de formation en ligne de l'**OHI**.

Le **président de l'IRCC** présente un rapport sur les activités du Comité, l'accent mis en particulier sur la nécessité de continuer à renforcer les capacités, sur les travaux en cours pour la modification de la mission du **WENDWG** afin d'inclure les futurs produits **S-100**, sur les renseignements sur la sécurité maritime (**RSM**), sur la bathymétrie participative, sur le projet **Seabed 2030**, et sur l'infrastructure de données spatiales maritimes (**MSDI**). Il est encourageant de noter les améliorations dans de nombreuses nations, introduites lentement mais sûrement ces dernières années, comme résultat du renforcement des capacités. Des considérations sur l'état d'avancement du projet **Seabed 2030** en

---

<sup>3</sup> Révision des Résolutions de l'OHI suite à l'introduction de la S-100.

<sup>4</sup> Création d'un centre de formation en ligne de l'OHI.



termes de couverture de la grille de la GEBCO actuelle répondant aux exigences du projet Seabed 2030 (6 %) ont été formulées afin de faire mieux connaître le défi d'atteindre les 100 % en 2030. Le **président de l'IRCC** remercie le **Danemark** d'avoir poursuivi ses progrès dans le domaine de l'infrastructure de données spatiales maritimes (MSDI) et en particulier pour le matériel d'apprentissage en ligne sur les MSDI financé par le **Danemark**. L'**IRCC** salue les travaux de l'équipe de projet de l'OHI sur la mise en œuvre des principes directeurs partagés de l'UN-GGIM.

**Décision C4/16** : Le **Conseil** suivra les progrès réalisés par l'IRCC sur le point de travail du CBSC intitulé « La promotion des femmes dans l'hydrographie » (Empowering Women in Hydrography, EWH) (date limite C-5).

Le **président de l'IRCC** convient que la Décision et Action suivante (anciennement C3/25), doit être examinée.

**Décision et Action C4/17** : Le **Conseil** invite l'IRCC à charger le CBSC d'élaborer un système d'indicateurs de performance pour mesurer, sous la conduite du CBSC et conformément au plan stratégique révisé, l'efficacité et l'efficience des activités CB. Ce système devrait être orienté par les effets et résultats attendus du soutien en matière de CB, et non par l'accomplissement des activités CB (date limite C-5).

#### 4.3 Discussion sur la stratégie pour la mise en œuvre de la S-100

Le **vice-président du Conseil** mène la discussion. Il note l'importance de la stratégie pour la mise en œuvre de la S-100, non seulement dans la réalisation du But 1 du plan stratégique révisé, mais également des Buts 2 et 3. Il suggère que des orientations sur la terminologie et les concepts relatifs à la S-100 devraient être fournies afin de guider les Services hydrographiques nationaux, qui seraient chargés de la mise en œuvre de la S-100.

Les participants expriment des préoccupations quant au retard pris dans la révision des normes de fonctionnement pour les ECDIS de l'OMI. Le **Directeur de l'OHI Abri Kampfer** déclare qu'au vu de l'urgence de la question, il est espéré que le sous-comité de la navigation, des communications et de la recherche et du sauvetage (NCSR) de l'OMI discutera de la mise à jour des normes de fonctionnement pour ECDIS au cours de la période 2020–2021, comme prévu initialement. Les participants concluent que l'OHI devrait se concentrer sur les processus qu'elle peut contrôler, comme la finalisation des produits et des normes de fonctionnement et qu'elle devrait mettre l'accent sur la nécessité urgente d'introduire la technologie S-100, dans les meilleurs délais. En outre, le **Directeur de l'OHI Abri Kampfer, le Canada, le Japon, les Etats-Unis d'Amérique et le président du HSSC** expriment la nécessité de progresser dans le cadre de la S-100 en vue d'encourager une réglementation de l'OMI et de s'y préparer. Les **Etats-Unis d'Amérique** notent que l'ECDIS n'est pas la seule application potentielle de la S-100 ; une application sur d'autres marchés, comme celui des utilisateurs d'unités de pilotage portables, pourrait aider à démontrer la valeur des produits S-100. Les **Etats membres** nécessiteront également un renforcement des capacités approprié.

L'**Inde** fait part de son opinion selon laquelle les programmes de travail de l'OHI ne traitent pas explicitement de la mise en œuvre de la S-100 et met en exergue l'urgence de passer à la S-100.

Le **président du WENDWG** félicite le **capitaine de vaisseau Marc van der Donck** pour ses travaux considérables en tant que président de l'équipe de projet pour les principes WEND100. Le groupe de travail sur la WEND a approuvé le format des principes et se réunira de nouveau début 2021. Il



soumettra enfin ses conclusions finales à l'IRCC et au Conseil, et rédigera un projet de résolution à soumettre aux Etats membres aux fins d'adoption par lettre circulaire dans un délai d'environ un an.

**Décision et Action C4/18 : La présidente du Conseil, les présidents des HSSC/IRCC et le Secrétaire général** soutenus par des experts en la matière et les Etats membres, selon qu'il convient, tiendront à jour la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 en tant que version contrôlée progressive du document (incluant des commentaires et des délais) sur une base annuelle (permanent).

**Décision et Action C4/19 :** Suite à l'approbation de la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100, le **Secrétariat/Conseil** doit mettre en place un répertoire de la version contrôlée de cette feuille de route sur le site web de l'OHI, incluant quelques précisions sur la terminologie (page web du Conseil à confirmer) (date limite janvier 2021).

**Décision et Action C4/20 : Le SG, la présidente du Conseil, les présidents du HSSC et de l'IRCC** examineront l'ajout de trois annexes liées aux WP 1, 2 et 3 de la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 de l'OHI (date limite C-5).

**Décision C4/21 :** Le **Conseil** convient de la nécessité d'amender la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 sur la base de la liste de produits qui devraient être couverts par la S-98 (cf. Action HSSC12/11) (date limite C-5).

**Décision C4/22 :** Le **Conseil** convient de la nécessité d'inclure le Calendrier pour la mise en œuvre de la S-100 dans les mises à jour qui seront faites à l'Annexe concernée de la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 (date limite C-5).

**Décision et Action C4/23 :** Le **Conseil** tiendra et mettra à jour la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 et les activités résultantes en liaison avec les EM et avec les organes externes, sur une base annuelle, en tant que priorité essentielle des activités du Conseil (date limite C-5).

Les **SG/présidente du Conseil** identifieront certaines activités essentielles en soutien et fourniront un rapport d'avancement au C-5 (date limite C-5).

**Décision et Action C4/24 :** Le **Conseil** supervisera le développement ultérieur des principes WEND100, en conséquence de la série croissante de produits de données hydrographiques traités dans la Stratégie pour la mise en œuvre de la S-100 (date limite C-5).

L'**IRCC** soumettra une nouvelle Résolution de l'OHI sur les principes WEND100 au Conseil aux fins d'aval, puis de soumission aux Etats membres aux fins d'approbation, et d'inclusion en tant que référence dans l'Annexe 3 de la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 (date limite C-5).

**Décision C4/26 :** Le **Conseil** rappelle aux Etats membres d'envisager la possibilité de coordonner leurs contributions à l'appui de la Stratégie pour la mise en œuvre de la S-100 avec leurs représentants nationaux au sein des organes de l'OMI (NCSR et MSC en particulier) (permanent).

**Décision et Action C4/27 :** L'Assemblée ayant pris note de la mise à jour des interrelations et des tâches, le **Secrétaire général** continuera à assurer la liaison avec [l'OMI et] les autres parties prenantes et organisations pertinentes impliquées dans le développement d'autres produits basés sur la S-100 (permanent).

**Décision et Action C4/28 :** Le **Conseil** prend note de l'importance du renforcement des capacités à ce sujet afin que l'ensemble des Etats membres de l'OHI puissent envisager de respecter les dates limites de l'OHI pour la production de produits S-1xx, et en particulier la S-101.

Le **Conseil** invite les IRCC/CBSC à examiner cette demande faite par certains Etats membres lors de l'A-2 et du C-4 (date limite C-5).

## 5. PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUELS DE L'OHI

### 5.1. Examen de l'état financier actuel de l'OHI

*Doc : C4-05.1A Rapport financier mensuel (octobre 2020)*

Le **Secrétaire général** examine la situation financière actuelle de l'Organisation. A l'heure actuelle, le taux de règlement des contributions par les Etats membres dépasse la moyenne, atteignant 86%. Au total, 17 Etats membres ont déjà versé leurs contributions à l'avance pour 2021. Cinq Etats n'ont toujours pas réglé leurs contributions pour 2019. L'Organisation bénéficie d'un excédent budgétaire actuellement estimé à 351 000 €, résultant de la large réduction des dépenses en frais de fonctionnement, due notamment aux voyages (241 000 €), aux frais de personnel (101 000 €) et aux dépenses en capital (9 000 €).

**Décision C4/29 :** Le **Conseil** prend note des informations fournies sur l'état financier actuel.

### 5.2. Proposition de programme de travail de l'OHI pour 2021

*Doc : C4-05.2A Proposition de programme de travail de l'OHI pour 2021*

Le **Secrétaire général** présente la proposition de programme de travail pour 2021, sur la base du programme de travail triennal adopté par l'A-2 et adapté en vue de refléter le plan stratégique révisé via l'ajout d'une nouvelle colonne, Buts & Cibles, modélisant les activités proposées par rapport aux buts et cibles de ce dernier.

Le thème de la Journée mondiale de l'hydrographie 2021, choisi dans le but de commémorer le 100<sup>ème</sup> anniversaire de l'OHI et de correspondre avec le titre du livre d'or publié à cette occasion, sera « Un siècle de coopération internationale en hydrographie ».

**Décision C4/30 :** Compte tenu du fait que l'Assemblée donne son aval pour l'alignement du programme de travail 2021 de l'OHI sur le plan stratégique (introduction de la colonne B&C, etc.), le **Conseil** approuve le programme de travail 2021 tel que soumis dans le document C4-05.2A en gardant la structure actuelle du programme de travail afin de faciliter le travail opérationnel et la mise en œuvre par le Secrétariat.

**Décision et Action C4/31 :** Le **Secrétariat de l'OHI** publiera une LC de l'OHI mettant à disposition des Etats membres de l'OHI le programme de travail 2021 tel qu'approuvé par le Conseil (permanent).

**Décision et Action C4/32 :** Le **Conseil** prend note de la proposition de thème pour la Journée mondiale de l'hydrographie 2021 faite par le Secrétaire général : « *Un siècle de coopération internationale en hydrographie* ».

Le **Secrétariat de l'OHI** diffusera le thème pour 2021 aux EM de l'OHI via LC de l'OHI.

### 5.3 Proposition de budget de l'OHI pour 2021

*Doc : C4-05.3A Proposition de budget de l'OHI pour 2021*

Le **Secrétaire général** présente la proposition d'estimation budgétaire pour 2021, sur la base de la

première année du programme de travail triennal 2021–2023 adopté par l’A-2. En raison de l’accroissement des chiffres de tonnage nationaux, 32 parts de contribution supplémentaires ont été ajoutées, augmentant le revenu prévu d’environ 129 000 €. Il propose d’utiliser ce revenu additionnel afin de maintenir les dépenses prévues, d’accroître la provision pour créances douteuses (probable en raison des conséquences économiques attendues de la pandémie de COVID-19) de 50 000 € et d’allouer 80 000 € supplémentaires au fonds de retraite interne afin d’atténuer les effets du niveau historiquement bas des taux d’intérêt.

Le **secrétariat du Conseil** rappelle brièvement la Décision de l’Assemblée A2/50, autorisant le Conseil à accroître les contributions des Etats membres de 1% en 2022 et 2023, s’il le juge nécessaire, dans le cadre de son approbation du budget annuel.

**Décision C4/33 :** Le **Conseil** approuve le budget pour 2021 tel que soumis dans le document C4-05.3A.

**Décision et Action C4/34 :** Compte tenu de l’approbation par l’A-2 du mandat donné au Conseil en vue d’accroître les contributions des Etats membres de 1% en 2022 (et/ou en 2023) en fonction de la situation financière de l’OHI, le **Conseil** étudiera la proposition subséquente de budget pour 2022 lors du C-5 (date limite C-5).

**Décision et Action C4/35 :** Le **Secrétaire général** assurera le financement via la négociation d’accords de coopération appropriés avec les Etats membres intéressés et/ou avec des organisations partenaires (date limite C-5).

## 6. EXAMEN DU PLAN STRATEGIQUE DE L’OHI

### 6.1 Implémentation et débat des adoptions du programme de travail de l’OHI et d’autres instruments affectés de l’OHI à partir des Décisions de l’A-2 concernant le plan stratégique révisé

*Docs : C4-6.1A Proposition de tableau des cibles, SPI et pistes, version 0.2, 18 novembre 2020*

La **présidente** déclare que l’adoption du plan stratégique par l’A-2 marque une réalisation majeure. Les travaux ont été menés à bien par le SPRWG sous la présidence avisée de l’Ingénieur général Bruno Frachon (France), de son vice-président, M. Shigeru Nakabayashi (Japon), et de son secrétaire, M. Douglas Brunt (Canada). Le Conseil est à présent chargé de mettre en œuvre ce plan. Conformément au cadre de mise en œuvre, le Secrétariat de l’OHI, le HSSC et l’IRCC, via leurs programmes de travail, s’efforceront d’atteindre leurs cibles.

La **présidente** invite le Conseil à examiner la décision A2/12 (relative à la mise en œuvre du plan stratégique révisé) et la décision A2/20 (le Conseil suivra étroitement la pertinence et l’applicabilité des SPI proposés et y apportera des modifications si nécessaire) ainsi que les tableaux présentant les cibles, les indicateurs de performance stratégique (SPI) et les pistes proposées pour chacun (HSSC, IRCC ou Secrétariat de l’OHI).

Les pistes proposées identifieraient les organes subordonnés ou les groupes de travail auxquels les SPI seraient assignés. Les Commissions hydrographiques régionales devraient être impliquées dans l’application des indicateurs de performance stratégique et dans la collecte de données. Il est proposé que les travaux soient entrepris avec le C-5. Des SPI ont été assignés pour les trois buts stratégiques.

Les **Etats-Unis d'Amérique** appellent à une plus large évaluation des travaux afin d'assurer un alignement dans la réalisation des buts du plan stratégique, incluant l'examen du mandat des groupes de travail et l'exécution d'une modélisation afin de déterminer la manière dont les structures et activités des groupes de travail sont reliées au plan stratégique (et d'identifier ultérieurement les lacunes ou les points où une plus grande efficacité est requise).

L'**Inde**, se basant sur la suggestion faite par les **Etats-Unis d'Amérique**, suggère que des cibles devraient être identifiées pour l'exécution de la Décision A2/20.

La **présidente** souligne que des discussions ont eu lieu quant à la manière d'aligner les programmes de travail, le plan stratégique et la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 et en veillant à leur cohérence.

Les **présidents de l'IRCC et du HSSC, le secrétariat du Conseil, soutenus par la Norvège et par le Directeur de l'OHI Luigi Sinapi** déclarent qu'il existe un mécanisme par le biais duquel les deux Comités et leurs groupes de travail réfléchissent sur les décisions d'ordre stratégique. Les deux Comités ont été impliqués dans le développement du plan stratégique et ont déjà programmé, au sein de leurs groupes de travail, des travaux relatifs à la mise en œuvre du plan stratégique.

La **présidente** demande s'il serait utile de rédiger un projet de décision du Conseil chargeant les président(e)s du Conseil et des deux Comités ainsi que le Secrétaire général d'intégrer les travaux en cours de réalisation et d'assurer qu'il n'existe aucune lacune ni doublon, et que le plan de travail et le plan stratégique convergent. Les **Etats-Unis d'Amérique** demandent que les vice-présidents des Comités soient également inclus dans ces consultations.

Les **Etats-Unis d'Amérique, soutenus par la Norvège**, demandent qu'un examen du rôle des Commissions hydrographiques régionales dans la mise en œuvre du plan stratégique soit effectué, étant donné que la majeure partie des travaux en vue d'opérer les changements ont été menés par les Services hydrographiques.

Certaines délégations sont d'avis qu'une session extraordinaire du Conseil devrait être organisée au printemps 2021 afin de rechercher des idées créatives pour l'application des Buts 2 et 3 (Etats-Unis d'Amérique, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord). D'autres intervenants (Pays-Bas, Secrétaire général, présidents et secrétariat du HSSC et de l'IRCC) préfèrent la tenue d'un atelier interactif ou informel en juin 2021, auquel des experts pourraient être invités. La Norvège et le Secrétaire général soulignent le fait que la tenue éventuelle d'une réunion en face-à-face dépendra de la situation eu égard à la pandémie. Ces propositions sont réexaminées sous le point 8 de l'ordre du jour (prochaines réunions).

La **présidente** confirme que le Conseil pourrait approuver la Décision A2/21 visant à dissoudre le SPRWG.

**Décision et Action C4/36 :** Suite à l'adoption du plan stratégique révisé par l'A-2, le **Conseil** prend note du fait que la mise en œuvre effective du plan stratégique 2021-2026 doit être considérée comme le principal thème de supervision et de contrôle du **Conseil** jusqu'à l'A-3, en gardant à l'esprit d'appliquer les principes de la norme ISO 9001 (date limite A-3).

**Décision C4/37 :** Suite à l'adoption par l'A-2 du plan stratégique révisé, le **Conseil** supervisera

étroitement la pertinence et l'applicabilité des SPI proposés et les amendera le cas échéant (date limite C-5).

**Décision C4/38 :** Le **Conseil** dissout le SPRWG.

**Décision C4/39 :** Le **Conseil** approuve la proposition de distribution des nouveaux SPI entre le Secrétaire général, le HSSC et l'IRCC (Programmes 1, 2 et 3 respectivement) (cf. document C4-06.1A).

Le **Secrétaire général**, le **HSSC** et l'**IRCC** (présidents/vice-présidents), et les **CHR** (présidents/vice-présidents) expérimenteront la mise en œuvre du plan stratégique et estimeront dans le cadre de ce processus, après une analyse des lacunes selon qu'il convient, si notre organisation et nos programmes de travail sont adaptés à leurs objets, en particulier pour les Buts 2 et 3 (date limite C-5).

**Décision et Action C4/40 :** Le **Conseil** convient d'expérimenter l'application des principes de la norme ISO 9001 sur plusieurs cibles du plan stratégique (un par Comité devrait être proposé) (date limite C-5, C-6).

## **7. AUTRES POINTS PROPOSES PAR UN ETAT MEMBRE OU PAR LE SECRETAIRE GENERAL**

Aucun autre point n'est proposé.

## **8. PROCHAINE REUNION**

**8.1 Dates et lieu de la 5<sup>ème</sup> réunion du Conseil de l'OHI (19-21 octobre 2021, Monaco)**  
**Décision A2/11).**

**Décision C4/41 :** Le **Conseil** convient de tenir le C-5 à Monaco, au Secrétariat de l'OHI, du 19 au 21 octobre 2021 (décision finale le 19 juin 2021).

En cas d'événement à distance, le Conseil convient d'envisager des dispositions pour 3 sessions, sur 3 jours, de 3 heures chacune.

**Décision C4/42 :** Les **présidente du Conseil / Secrétaire général** envisageront la possibilité d'organiser des sessions informelles de brainstorming, en présentiel ou en virtuel, au printemps 2021, en vue d'envisager les meilleures options pour atteindre les Buts 2 et 3 en particulier, sous réserve d'une amélioration mondiale des conditions sanitaires (date limite printemps 2021, éventuellement immédiatement avant ou après la JMH de juin 2021).

## **9. QUESTIONS DIVERSES**

Il n'y a aucune question diverse.

## **10. EXAMEN DES ACTIONS ET DECISIONS DE LA REUNION**

Le **secrétariat du Conseil** lit à voix haute les actions identifiées, fournissant de brefs commentaires et explications pour chaque action et décision.

## **11. CLOTURE DE LA REUNION**

La **présidente** remercie son prédécesseur, le contre-amiral Shepard Smith, et le Secrétaire général pour leurs conseils et leur soutien, ainsi que le personnel du Secrétariat de l'OHI pour leur travail sans relâche dans l'organisation des réunions virtuelles de l'Assemblée et du Conseil. Elle remercie également les procès-verbalistes, les rapporteurs (Mme Clare Lain, UKHO, Royaume-Uni et le Dr. Michael Brady, NGA, Etats-Unis) ainsi que leurs organisations respectives pour leur contribution. Elle déclare ensuite close la 4<sup>ème</sup> réunion du Conseil de l'OHI.



## LISTE DES PARTICIPANTS

Nom : chef de délégation

Etats membres de l'OHI ayant un siège au Conseil				
No	Member State – Etat membre	Selected by – sélectionné par	Point(s) of contact – Point(s) de contact	Email address – Adresse courriel
1	Argentina - Argentine	SWAtHC-CHAISO	<u>Valentin Alejandro SANZ RODRIGUEZ</u>	dhidro@hidro.gov.ar
			Fabian Alejandro VETERE	subjefeshn@hidro.ar
2	Australia - Australie	SWPHC-CHPSO	<u>Fiona FREEMAN</u>	international.relations@hydro.gov.au fiona.freeman@defence.gov.au
			Jasbir RANDHAWA	jasbir.randhawa@defence.gov.au
3	Brazil - Brésil	MACHC-CHMAC	<u>EDGAR Luiz Siqueira Barbosa</u>	dhn.intrel@marinha.mil.br
			Rodrigo OBINO	obino@marinha.mil.br
4	Canada	USCHC-CHUSC	<u>Douglas BRUNT</u>	douglas.brunt@dfo-mpo.gc.ca
			<u>Geneviève BÉCHARD (Chair)</u>	genevieve.bechar@dfo-mpo.gc.ca
			David PALMER	david.palmer@dfo-mpo.gc.ca
			Christopher HEMMINGWAY	Chris.Hemmingway@dfo-mpo.gc.ca
5	Finland - Finlande	NHC-CHN	<u>Rainer MUSTANIEMI</u>	rainer.mustaniemi@traficom.fi
6	France	MBSHC-CHMMN	<u>Pierre-Yves DUPUY</u>	pierre-yves.dupuy@shom.fr
			<u>Laurent KERLEGUER</u>	laurent.kerleguer@shom.fr
			Julien SMEECKAERT	julien.smeekaert@shom.fr
7	Germany - Allemagne	NSHC-CHMN	<u>Thomas DEHLING</u>	thomas.dehling@bsh.de
8	India - Inde	NIOHC-CHOIS	<u>Vinay BADHWAR</u>	inho@navy.gov.in /msis-inho@navy.gov.in
9	Indonesia - Indonésie	EAHC-CHAO	<u>Agung PRASETIWAN</u>	infohid@pushidrosal.id
			Yanuar HANDWIONO	infohid@pushidrosal.id
			Deirus KHAIR	deirus48@gmail.com
10	Iran (Islamic Rep. Of) – Iran (Rép. Islamique d')	RSAHC-CHZMR	<u>Nader PASANDEH</u>	pasandeh@pmo.ir
			Akbar ROSTAMI	rostami@gmail.com / akrostami@pmo.ir
11	Italy - Italie	MBSHC-CHMMN	<u>Massimiliano NANNINI</u>	massimiliano.nannini@marina.difesa.it / maridrografico.genova@marina.difesa.it
			Marta PRATELLESI	marta.pratellesi@marina.difesa.it
12	Netherlands – Pays-Bas	MACHC-CHMAC	<u>Marc Van der DONCK</u>	info@hydro.nl / MCJ.vd.Donck@mindef.nl
13	Oman	RSAHC-CHZMR	<u>Khalid AL JABRI</u>	onho@mod.gov.om / khalid.s.aljabri@mod.gov.om
14	Peru - Pérou	SEPRHC-CHRPSE	<u>Jorge PAZ ACOSTA</u>	dihidronav@dhn.mil.pe / relint@dhn.mil.pe
			Rafael BENAVENTE	rbenavente@dhn.mil.pe
15	Portugal	EAHC-CHAO	<u>Carlos VENTURA-SOARES</u>	dirgeral@hidrografico.pt
			João VICENTE	dt.hi.chf@hidrografico.pt
			Carlos MARQUES	videira.marques@hidrografico.pt
16	Russian Federation – Fédération de Russie	ARHC-CHRA	<u>Konstantin SPERANSKIY</u>	1. unio@mil.ru 2. unio_main@mil.ru
17	South Africa – Afrique du Sud	SAIHC-CHAIA	<u>Theo STOKES</u>	hydrosan@iafrica.com
18	Spain - Espagne	MBSHC-CHMMN	<u>Daniel GONZALEZ-ALLER LACALLE</u>	ihmesp@fn.mde.es
19	Sweden - Suède	BSHC-CHMB	<u>Patrik WIBERG</u>	sjofartsverket@sjofartsverket.se

			<b>Magnus WALLHAGEN</b>	magnus.wallhagen@sjofartsverket.se
20	Thailand- <i>Thaïlande</i>	EAHC- <i>CHAO</i>	<b><u>Chakkrit MALIKHAO</u></b>	hydrotechhdtrn@gmail.com hydrotech@navy.mi.th
			<b>Chatchai LUANGTHONGKUM</b>	piakchat@gmail.com
21	China - <i>Chine</i>	Intérêt hydrographique	<b><u>Cao DESHENG</u></b>	hydro@msa.gov.cn
			<b>Xinzhai YANG</b>	hydro@msa.gov.cn
			<b>CHUN MING CHAU</b>	michaelchau@mardep.gov.hk
22	Singapore - <i>Singapour</i>	Intérêt hydrographique	<b>Ying-Huang THAI LOW (Vice-Chair)</b>	hydrographic@mpa.gov.sg
			<b><u>Weng Choy LEE</u></b>	lee_weng_choy@mpa.gov.sg
			<b>Dillian TEO</b>	dillian_teo@mpa.gov.sg
			<b>Pearlyn PANG</b>	pearlyn_pang@mpa.gov.sg
23	Malta - <i>Malte</i>	Intérêt hydrographique	<b><u>David BUGEJA</u></b>	david.bugeja@transport.gov.mt
			<b>Mark Anthony CHAPPELLE</b>	mark.chappelle@transport.gov.mt
			<b>Joseph BIANCO</b>	joe.bianco@transport.gov.mt
24	United Kingdom – <i>Royaume-Uni</i>	Intérêt hydrographique	<b><u>Peter SPARKES</u></b>	Peter.Sparkes@UKHO.gov.uk ibte@ukho.gov.uk
			<b>Rhett HATCHER</b>	rhett.hatcher@ukho.gov.uk
			<b>Simon HARDERN</b>	Simon.Hardern@ukho.gov.uk
			<b>Colin SEDDON</b>	colin.seddon@ukho.gov.uk
			<b>Jackie SYDENHAM</b>	jackie.sydenham@ukho.gov.uk
25	Republic of Korea – <i>République de Corée</i>	Intérêt hydrographique	<b><u>Lae Hyung HONG</u></b>	infokhoa@korea.kr
			<b>Ji Yeon KIM</b>	jinshilkim@mofa.go.kr
26	Greece - <i>Grèce</i>	Intérêt hydrographique	<b><u>Dimitrios EVANGELIDIS</u></b>	director_hnhs@navy.mil.gr
27	United States of America – <i>Etats-Unis d'Amérique</i>	Intérêt hydrographique	<b>Shep SMITH</b>	shep.smith@noaa.gov
			<b><u>John NYBERG</u></b>	hydrographer@noaa.gov
			<b><u>John LOWELL</u></b>	maritimeinternational@nga.mil
			<b>Carrie LACROSSE</b>	LaCrosseC@state.gov
			<b>Matthew BORBASH</b>	matthew.borbash@navy.mil
			<b>John LOWELL</b>	john.e.lowell@nga.mil
			<b>Jonathan JUSTI</b>	jonathan.justi@noaa.gov
			<b>Julia POWELL</b>	julia.powell@noaa.gov
			<b>Debbie PETERSON</b>	debbie.peterson@nga.mil
28	Cyprus - <i>Chypre</i>	Intérêt hydrographique	<b><u>Andreas SOKRATOUS</u></b>	asokratous@dls.moi.gov.cy
			<b>Georgios KOKOSIS</b>	gkokosis@dls.moi.gov.cy
			<b>Chrysanthi KLEANTHOUS</b>	ckleanthous@dls.moi.gov.cy
29	Japan - <i>Japon</i>	Intérêt hydrographique	<b><u>Yukihiro KATO</u></b>	ico@jodc.go.jp
			<b>Shigeru NAKABAYASHI</b>	ico@jodc.go.jp
			<b>Hideki KINOSHITA</b>	kenkyu@jodc.go.jp
30	Norway - <i>Norvège</i>	Intérêt hydrographique	<b><u>Birte Noer BORREVIK</u></b>	sjo@kartverket.no
			<b>Evert FLIER</b>	evert.flier@kartverket.no
<b>Etats membres de l'OHI inscrits – Observateurs au Conseil</b>				
	Bangladesh		<b><u>Hassan Sheikh MAHMUDUL</u></b>	hassanhydrographer@yahoo.com
			<b>AKMM SHERAFULLAH</b>	dhydrooffice@gmail.com
	Colombia - <i>Colombie</i>		<b><u>Natalia OTAROLA</u></b>	notalora@dimar.mil.co@dimar.mil.co
			<b>Dagoberto DAVID_VITERI</b>	ddavid@dimar.mil.co
			<b>Diana SANCHEZ</b>	dsanchez@dimar.mil.co
	Croatia - <i>Croatie</i>		<b><u>Vinka KOLIC</u></b>	vinka.kolic@hhi.hr
			<b><u>Zeljko BRADARIC</u></b>	zeljko.bradaric@hhi.hr
	Denmark - <i>Danemark</i>		<b>Elizabeth HAGEMANN</b>	ehage@gst.dk
			<b>Jens Peter Weiss HARTMANN</b>	jepha@gst.dk
	Fiji - <i>Fidji</i>		<b><u>Gerard ROKOUA</u></b>	hydrographic@connect.com.fj

	<b>Malaysia - Malaisie</b>		<b>Singh SUKHBIR</b>	sukhbir@navy.mil.my
	<b>Nigeria - Nigéria</b>		<b>Chukwuemeka OKAFOR</b>	emyokafor@yahoo.com
			<b>Abdulmajeed BALOGUN</b>	info@nnho.ng
	<b>Papua New Guinea - Papouasie-Nouvelle-Guinée</b>		<b>Nicholas PION</b>	npion@nmsa.gov.pg
	<b>Qatar</b>		<b>Fahad Mohammed AL QAHTANI</b>	FQahtani@mme.gov.qa
			<b>Mohammed Abdulrahman AL ABDULLA</b>	m-abdulrahman@mme.gov.qa
			<b>Keerthisinghe ATHTHANAYAKA</b>	keerthisinghe@gmail.com
			<b>Chatchai Luangthongkum</b>	piakchat@gmail.com
	<b>Saudi Arabia – Arabie saoudite</b>		<b>Faisal ALSAAQ</b>	falsaaq@kau.edu.sa
	<b>Turkey - Turquie</b>		<b>Ihsan Hikmet ULUSAL</b>	hikmetulusal@gmail.com
	<b>Ukraine</b>		<b>Alla MIAGKOVA</b>	miagkova.a@hydro.gov.ua
			<b>Viktor BELINSKYI</b>	belinskyi.v@hydro.gov.ua
<b>Observateur</b>				
	<b>Observateur des Etats-Unis pour ABLOS</b>		<b>Steven KEATING</b>	steven.g.keating@nga.mil
<b>Secrétariat de l'OHI</b>				
	<b>Secrétaire général</b>	<b>Secrétaire du Conseil</b>	<b>Mathias JONAS</b>	mathias.jonas@iho.int
	<b>Directeur</b>		<b>Abri KAMPFER</b>	abri.kampfer@iho.int
	<b>Directeur</b>		<b>Luigi SINAPI</b>	luigi.sinapi@iho.int
	<b>Adjoint aux Directeurs</b>		<b>Leonel MANTEIGAS</b>	leonel.manteigas@iho.int
	<b>Adjoint aux Directeurs</b>		<b>Yong BAEK</b>	addt@iho.int
	<b>Chargé du soutien des normes techniques</b>		<b>Jeff WOOTTON</b>	tsso@iho.int
	<b>Adjoint aux Directeurs</b>	<b>Assistant au secrétaire du Conseil</b>	<b>Yves GUILLAM</b>	yves.guillam@iho.int

**4<sup>EME</sup> REUNION DU CONSEIL DE L'OHI**  
**Secrétariat de l'OHI, Monaco, 19 novembre 2020**

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE REVISE**

**1. OUVERTURE**

- 1.1 Remarques d'ouverture et introduction du Secrétaire général
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Etablissement officiel du nouveau Conseil, confirmation de l'élection de la présidente et du vice-président (Décision A2/13)
- 1.4 Remarques d'ouverture de la présidente
- 1.5 Dispositions administratives

**2. ITEMS REQUIS PAR LA 2<sup>EME</sup> ASSEMBLEE DE L'OHI**

- 2.1 Considération des orientations données par l'Assemblée.
- 2.2 Voie future pour la mise en œuvre effective de toutes les Décisions de l'Assemblée incluant la Pro c) du rapport du président du Conseil à l'A-2 (Décision A2/12).
- 2.3 Débat sur la meilleure voie à suivre pour progresser dans la définition des intérêts hydrographiques (Décisions A2/04 et A2/14).
- 2.4 Liste cumulative des Décisions de l'Assemblée au 24 septembre affectant le Conseil (cf. LCA 30/2020) : Décisions A2/02, A2/04, A2/06, A2/08, A2/11, A2/12, A2/14.

**3. ITEMS REQUIS PAR LE CONSEIL DE L'OHI**

- 3.1 Examen du statut des décisions et actions du C-3 (actions en cours, actions laissées de côté) ; toutes les actions/décisions restantes du C-3 si elles n'ont pas déjà été traitées par l'A-2, seront traitées au titre des points 2 et 4 de l'ordre du jour, le cas échéant.

**4. ITEMS REQUIS PAR LES ORGANES SUBSIDIAIRES**

- 4.1 Points d'ordre opérationnel des groupes de travail et équipes de projet subordonnés résultant du rapport du HSSC à la session de l'A-2 à distance.
- 4.2 Points d'ordre opérationnel des sous-comités, groupes de travail et équipes de projet subordonnés résultant du rapport de l'IRCC à la session de l'A-2 à distance.
- 4.3 Discussion sur la stratégie pour la mise en œuvre de la S-100.

**5. PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUELS DE L'OHI**

- 5.1 Examen de l'état financier actuel de l'OHI.

5.2 Proposition de programme de travail de l'OHI pour 2021.

5.3 Proposition de budget de l'OHI pour 2021.

## **6. EXAMEN DU PLAN STRATEGIQUE DE L'OHI**

6.1 Implémentation et débat des adoptions du programme de travail de l'OHI et d'autres instruments affectés de l'OHI à partir des Décisions de l'A-2 concernant le plan stratégique révisé.

## **7. AUTRES POINTS PROPOSES PAR UN ETAT MEMBRE OU PAR LE SECRETAIRE GENERAL**

Néant

## **8. PROCHAINE REUNION**

8.1 Date et lieu de la 5<sup>ème</sup> réunion du Conseil de l'OHI (19-21 octobre 2021, Monaco) (Décision A2/11).

## **9. QUESTIONS DIVERSES**

## **10. EXAMEN DES ACTIONS ET DECISIONS DE LA REUNION**

## **11. CLOTURE DE LA REUNION**

LISTE FINALE DES **DECISIONS** et ACTIONS DU C-4

C-4

(au 26 novembre 2020)

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION No.	DECISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE / EVENEMENT	ETAT (au xxxxx)
<b>1. OUVERTURE</b>					
<b>1.1 Remarques d'ouverture et introduction du Secrétaire général</b>					
<b>1.2 Adoption de l'ordre du jour</b>					
	Ordre du jour	C4/01	Le <b>Conseil</b> adopte l'ordre du jour et le séquençement.		Décision
<b>1.3 Etablissement officiel du nouveau Conseil, confirmation de l'élection de la présidente et du vice-président (Décision A2/13)</b>					
	Conseil 2020-2023	C4/02	L'aval par l' <b>Assemblée</b> de la composition du Conseil est officiellement noté et l'élection de la présidente et du vice-président telle que proposée dans la LCC 04/2020 est confirmée.		Décision (cf. décision A2/13 et LCC 04/2020)
	Liste des correspondants	C4/03	<b>Les Etats membres de l'OHI qui ont un siège au Conseil</b> fourniront au Secrétariat de l'OHI leurs mises à jour de la liste des contacts du Conseil de l'OHI.	<b>Permanent</b>	
<b>1.4 Remarques d'ouverture de la présidente</b>					
	Ouverture	C4/04	<b>Les membres du Conseil félicitent le Dr Geneviève Béchar</b> d, nouvelle présidente du Conseil, pour son allocution d'ouverture		
<b>1.5 Dispositions administratives</b>					
<b>2. ITEMS REQUIS PAR LA 2<sup>ème</sup> ASSEMBLEE DE L'OHI</b>					



ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION No.	DECISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE / EVENEMENT	ETAT (au xxxxx)
<b>2.1 Considérations des orientations données par l'A-2.</b>					
		C4/05	<b>La présidente du Conseil</b> , au nom des Etats membres de l'OHI, félicite le capitaine de vaisseau Marc van der Donck pour son excellente présidence de l'A-2.		
<b>2.2 Voie future pour la mise en œuvre effective de toutes les décisions de l'Assemblée, incluant la Pro c) du rapport du président du Conseil à l'A-2 (Décision A2/12).</b>					
	Laboratoire OHI-Singapour pour l'innovation et la technologie	C4/06	<b>Le Conseil</b> convient d'inclure un point permanent à l'ordre du jour des futures réunions du Conseil sur le laboratoire conjoint OHI-Singapour pour l'innovation et la technologie. <b>Le comité directeur du laboratoire</b> fera un compte rendu annuel. <b>Le Conseil</b> donnera au laboratoire des orientations sur les thèmes et les projets à examiner. Potentiels thèmes à envisager par le comité directeur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Concept « hybride ».</li> <li>- Conversion de la S-57 vers la S-101 et réciproquement.</li> </ul>	C-5	Décision (cf. décision A2/08)
	S-23, A2 PRO1.9 suite	C4/07	<b>Le Secrétaire général</b> rendra compte de la mise en œuvre de la PRO 1.9 <sup>5</sup> .	C-5	(cf. décision A2/24&25)

<sup>5</sup> Futur de la S-23.

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION No.	DECISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE / EVENEMENT	ETAT (au xxxxx)
<b>2.3 Débat sur la meilleure voie à suivre pour progresser dans la définition des intérêts hydrographiques (Décisions A2/04 et A2/14).</b>					
	Définitions des intérêts hydrographiques	C4/08	<b>Le Conseil</b> prend note de la tâche confiée par l'A-2 consistant à examiner la meilleure façon de faire progresser les propositions A-2 PRO-1.4 et A-2 PRO-1.5 sur la définition des intérêts hydrographiques et de faire ainsi rapport à l'A-3 en 2023, et par laquelle le Conseil est chargé d'établir un groupe de travail dans ce but précis.	<b>A-3</b>	
	Définitions des intérêts hydrographiques	C4/09	<b>Le Conseil</b> invite les parties intéressées (Argentine, Brésil, Inde, Uruguay, etc.) à élaborer une définition des intérêts hydrographiques, en examinant les résultats de la CHI17, les PRO 1.4 et 1.5, pour ensuite présenter une proposition consolidée unique au C-5 ou au C-6 aux fins d'examen éventuel par l'A-3 (date limite C-5, C-6).	<b>C-5, C-6</b>	
<b>2.4 Liste cumulative des Décisions de l'Assemblée affectant le Conseil.</b>					
			<i>Pour référence uniquement</i>		
<b>3. ITEMS REQUIS PAR LE CONSEIL DE L'OHI</b>					
<b>3.1 Examen du statut des décisions et actions du C-3 (actions en cours, actions laissées de côté) ; toutes les actions/décisions restantes du C-3 si elles n'ont pas déjà été traitées par l'A-2, seront traitées au titre des points 2 et 4 de l'ordre du jour, le cas échéant.</b>					
<b>4. ITEMS REQUIS PAR LES ORGANES SUBSIDIAIRES</b>					
<b>4.1 Points d'ordre opérationnel des groupes de travail et équipes de projet subordonnés résultant du rapport du HSSC à la session de l'A-2 à distance</b>					
	Futur de la carte marine papier	C4/10	<b>Le Conseil</b> suivra la mise en œuvre par le <b>HSSC</b> des recommandations sur le futur de la carte marine papier, selon qu'il convient.	<b>C-5</b>	(cf. décisions A2/27&28)

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION No.	DECISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE / EVENEMENT	ETAT (au xxxxx)
	S-57, S-101	C4/11	Le <b>Conseil</b> suivra la progression de la tâche confiée au <b>HSSC</b> de préparer un compte rendu synoptique des différentes options offertes aux SH pour la production future des ENC de la S-101 conjointement avec la maintenance/production de la S-57.	<b>C-5</b>	(cf. décision A2/33)
	Résolutions de l'OHI	C4/12	Le <b>Conseil</b> suivra la progression de la tâche confiée au <b>HSSC</b> et à l' <b>IRCC</b> de réviser les résolutions de l'OHI concernant la PRO 2.3 lorsque la mise en œuvre opérationnelle du concept sur la S-100 sera suffisamment avancée.  Le <b>HSSC</b> et l' <b>IRCC</b> feront des propositions pour approbation lors des réunions du <b>Conseil</b> , selon qu'il convient.	<b>C-5, C-6 le cas échéant</b>	(cf. décision A2/32)
	Rapports et propositions des HSSC & IRCC au C-5	C4/13 (identique aux anciennes C2/17 et C1/06)	Au vu des délais entre les réunions HSSC-13 et IRCC-13 en 2021 et du calendrier de soumission des rapports et propositions au C-5, le <b>Conseil</b> invite <b>les présidents du HSSC et de l'IRCC</b> à préparer les comptes rendus des réunions de 2021 en gardant à l'esprit qu'ils seront utilisés/soumis directement en qualité de rapports et de propositions aux fins d'examen par le C-5.	<b>juillet 2021</b>	

#### 4.2 Points d'ordre opérationnel des sous-comités, groupes de travail et équipes de projet subordonnés résultant du rapport de l'IRCC à la session de l'A-2 à distance

	Centre de formation en ligne de l'OHI	C4/14	Le <b>Conseil</b> suivra les progrès réalisés par l'IRCC pour établir un centre de formation en ligne de l'OHI, basé sur la PRO 3.3 de l'A-2 et sur les recommandations correspondantes des IRCC/CSBC.	<b>C-5</b>	(cf. décision A2/42)
--	---------------------------------------	-------	--	------------	----------------------

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION No.	DECISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE / EVENEMENT	ETAT (au xxxxx)
	Formation en ligne	C4/15	Le <b>Conseil</b> remercie la République de Corée pour son offre généreuse faite aux Etats membres d'établir la plateforme de formation en ligne de l'OHI.		Décision
	Les femmes dans l'hydrographie	C4/16	Le <b>Conseil</b> suivra les progrès réalisés par l'IRCC sur le point de travail du CBSC intitulé « La promotion des femmes dans l'hydrographie » (Empowering Women in Hydrography, EWH).	C-5	(cf. décision A2/35)
4.2	Activités CB	C4/17 (ancien C3/25)	Le <b>Conseil</b> invite l'IRCC à charger le CBSC d'élaborer un système d'indicateurs de performance pour mesurer, sous la conduite du CBSC et conformément au plan stratégique révisé, l'efficacité et l'efficience des activités CB. Ce système devrait être orienté par les effets et résultats attendus du soutien en matière de CB, et non par l'accomplissement des activités CB.	C-5	
<b>4.3 Discussion sur la stratégie pour la mise en œuvre de la S-100</b>					
	Stratégie pour la mise en œuvre de la S-100	C4/18 (ancien C3/13)	<b>La présidente du Conseil, les présidents des HSSC/IRCC et le Secrétaire général</b> soutenus par des experts en la matière et les Etats membres, selon qu'il convient, tiendront à jour la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 en tant que version contrôlée progressive du document (incluant des commentaires et des délais) sur une base annuelle.	<b>Permanent</b>	

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION No.	DECISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE / EVENEMENT	ETAT (au xxxxx)
	Stratégie sur la mise en œuvre de la S-100	C4/19	Suite à l'approbation de la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100, le <b>Secrétariat/Conseil</b> doit mettre en place un répertoire de la version contrôlée de cette feuille de route sur le site web de l'OHI, incluant quelques précisions sur la terminologie (page web du Conseil à confirmer).	<b>janvier 2021</b>	
	Stratégie sur la mise en œuvre de la S-100	C4/20	<b>Le SG, la présidente du Conseil, les présidents du HSSC et de l'IRCC</b> examineront l'ajout de trois annexes liées aux WP 1, 2 et 3 de la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 de l'OHI.	<b>C-5</b>	(cf. décision A2/31)
	Stratégie de mise en œuvre de la S-100, S-98	C4/21	Le <b>Conseil</b> convient de la nécessité d'amender la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 sur la base de la liste de produits qui devraient être couverts par la S-98 (cf. Action HSSC12/11).	<b>C-5</b>	Décision
	Stratégie de mise en œuvre de la S-100, Calendrier S-100	C4/22	Le <b>Conseil</b> convient de la nécessité d'inclure le Calendrier pour la mise en œuvre de la S-100 dans les mises à jour qui seront faites à l'Annexe concernée de la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100.	<b>C-5</b>	Décision

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION No.	DECISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE / EVENEMENT	ETAT (au <del>xxxxx</del> )
	Stratégie de mise en œuvre de la S-100	C4/23	<p>Le <b>Conseil</b> tiendra et mettra à jour la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 et les activités résultantes en liaison avec les EM et avec les organes externes, sur une base annuelle, en tant que priorité essentielle des activités du Conseil.</p> <p>Les <b>SG/présidente du Conseil</b> identifieront certaines activités essentielles en soutien et fourniront un rapport d'avancement au C-5.</p>	C-5	(cf. décision A2/30)
	Principes WEND100	C4/24	<p>Le <b>Conseil</b> supervisera le développement ultérieur des principes WEND100, en conséquence de la série croissante de produits de données hydrographiques traités dans la Stratégie pour la mise en œuvre de la S-100.</p> <p>L'<b>IRCC</b> soumettra une nouvelle résolution de l'OHI sur les principes WEND100 au Conseil aux fins d'aval, puis de soumission aux Etats membres, et d'inclusion en tant que référence dans l'Annexe 3 de la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100.</p>	C-5  C-5	(cf. décision A2/38)
		C4/25	<u>Laissé intentionnellement en blanc</u>		
	Stratégie pour la mise en œuvre de la S-100	C4/26	Le <b>Conseil</b> rappelle aux Etats membres d'envisager la possibilité de coordonner leurs contributions à l'appui de la Stratégie pour la mise en œuvre de la S-100 avec leurs représentants nationaux au sein des organes de l'OMI (NCSR et MSC en particulier).	<b>Permanent</b>	



ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION No.	DECISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE / EVENEMENT	ETAT (au xxxxx)
	Stratégie pour la mise en œuvre de la S-100	C4/27	L'Assemblée ayant pris note de la mise à jour des interrelations et des tâches, le <b>Secrétaire général</b> continuera à assurer la liaison avec [l'OMI et] les autres parties prenantes et organisations pertinentes impliquées dans le développement d'autres produits basés sur la S-100.	<b>Permanent</b>	(cf. décisions A2/40&41)
	Stratégie pour la mise en œuvre de la S-100	C4/28	Le <b>Conseil</b> prend note de l'importance du renforcement des capacités à ce sujet afin que l'ensemble des Etats membres de l'OHI puissent envisager de respecter les dates limites de l'OHI pour la production de produits S-1xx, et en particulier S-101. Le <b>Conseil</b> invite les IRCC/CBSC à examiner cette demande faite par certains Etats membres lors de l'A-2 et du C-4.	<b>C-5</b>	
<b>5. PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUELS DE L'OHI</b>					
<b>5.1 Examen de l'état financier actuel de l'OHI</b>					
	Etat financier	C4/29	Le <b>Conseil</b> prend note des informations fournies sur l'état financier actuel.		<b>Décision</b>
<b>5.2 Proposition de programme de travail pour 2021</b>					
	Programme de travail 2021	C4/30	Compte tenu du fait que l'Assemblée donne son aval pour l'alignement du programme de travail 2021 de l'OHI sur le plan stratégique (introduction de la colonne B&C, etc.), le <b>Conseil</b> approuve le programme de travail 2021 tel que soumis dans le document C4-05.2A en gardant la structure actuelle du programme de travail afin de faciliter le travail opérationnel et la mise en œuvre par le Secrétariat.		<b>Décision</b> (cf. décision A2/22&49)

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION No.	DECISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE / EVENEMENT	ETAT (au xxxxx)
	Programme de travail 2021	C4/31	Le <b>Secrétariat de l'OHI</b> publiera une LC de l'OHI mettant à disposition des Etats membres de l'OHI le programme de travail 2021 tel qu'approuvé par le Conseil.	<b>Permanent</b>	
	Thème pour la Journée mondiale de l'hydrographie 2021	C4/32	Le <b>Conseil</b> prend note de la proposition de thème pour la Journée mondiale de l'hydrographie 2021 faite par le Secrétaire général : « <i>Un siècle de coopération internationale en hydrographie</i> ». Le <b>Secrétariat de l'OHI</b> diffusera le thème pour 2021 aux EM de l'OHI via LC de l'OHI.		Décision

### 5.3 Proposition de budget de l'OHI pour 2021

	Budget 2021	C4/33	Le <b>Conseil</b> approuve le budget pour 2021 tel que soumis dans le document C4-05.3A.		Décision
	Budget 2022	C4/34	Compte tenu de l'approbation par l'A-2 du mandat donné au Conseil en vue d'accroître les contributions des Etats membres de 1% en 2022 (et/ou en 2023) en fonction de la situation financière de l'OHI, le <b>Conseil</b> étudiera la proposition subséquente de budget pour 2022 lors du C-5.	<b>C-5</b>	(cf. décision A2/50)
	Budget 2022	C4/35	Le <b>Secrétaire général</b> assurera le financement via la négociation d'accords de coopération appropriés avec les Etats membres et/ou avec des organisations partenaires intéressés.	<b>C-5</b>	(cf. décision A2/39)

## 6. EXAMEN DU PLAN STRATEGIQUE DE L'OHI

### 6.1 Implémentation et débat des adoptions du programme de travail de l'OHI et d'autres instruments affectés de l'OHI à partir des Décisions de l'A-2 concernant le plan stratégique révisé

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION No.	DECISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE / EVENEMENT	ETAT (au xxxxx)
6.1	Plan stratégique 2021-2026	C4/36	Suite à l'adoption du plan stratégique révisé par l'A-2, le <b>Conseil</b> prend note du fait que la mise en œuvre effective du plan stratégique 2021-2026 doit être considérée comme le principal thème de supervision et de contrôle du <b>Conseil</b> jusqu'à l'A-3, en gardant à l'esprit d'appliquer les principes de la norme ISO 9001.	A-3	Décision (cf. décisions A2/12&19)
6.1		C4/37	Suite à l'adoption par l'A-2 du plan stratégique révisé, le <b>Conseil</b> supervisera étroitement la pertinence et l'applicabilité des SPI proposés et les amendera le cas échéant.	C-5	(cf. décision A2/20)
6.1	Plan stratégique 2021-2026	C4/38	Le <b>Conseil</b> dissout le SPRWG.		Décision (cf. décision A2/21)
6.1	Plan stratégique 2021-2026	C4/39	Le <b>Conseil</b> approuve la proposition de distribution des nouveaux SPI entre le Secrétaire général, le HSSC et l'IRCC (Programmes 1, 2 et 3 respectivement) (cf. document C4-06.1A). Le <b>Secrétaire général, le HSSC et l'IRCC</b> (présidents/vice-présidents), et les <b>CHR</b> (présidents/vice-présidents) expérimenteront la mise en œuvre du plan stratégique et estimeront dans le cadre de ce processus, après une analyse des lacunes selon qu'il convient, si notre organisation et nos programmes de travail sont adaptés à leurs objets, en particulier pour les Buts 2 et 3.	C-5	Décision
6.1	Plan stratégique 2021-2026	C4/40	Le <b>Conseil</b> convient d'expérimenter l'application des principes de la norme ISO 9001 sur plusieurs cibles du plan stratégique (un par Comité devrait être proposé).	C-5, C-6	

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION No.	DECISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE / EVENEMENT	ETAT (au xxxxx)
<b>7. AUTRES POINTS PROPOSES PAR UN ETAT MEMBRE OU PAR LE SECRETAIRE GENERAL</b>					
<b>8. PROCHAINE REUNION</b>					
<b>8.1 Dates et lieu de la 5<sup>ème</sup> réunion du Conseil de l'OHI</b>					
	C-5	C4/41	Le <b>Conseil</b> convient de tenir le C-5 à Monaco, au Secrétariat de l'OHI, du 19 au 21 octobre 2021. En cas d'événement à distance, le Conseil convient d'envisager des dispositions pour 3 sessions, sur 3 jours, de 3 heures chacune.	<b>Décision finale le 19 juin 2021</b>	Décision
	Plan stratégique	C4/42	Les <b>présidente du Conseil / le Secrétaire général</b> envisageront la possibilité d'organiser des sessions informelles de brainstorming, en présentiel ou en virtuel, au printemps 2021, en vue d'envisager les meilleures options pour atteindre les Buts 2 et 3 en particulier, à condition d'une amélioration mondiale des conditions sanitaires.	<b>Printemps 2021, éventuellement immédiatement avant ou après la JMH en juin 2021</b>	
<b>9. QUESTIONS DIVERSES</b>					
<b>10. EXAMEN DES ACTIONS ET DECISIONS DE LA REUNION</b>					
<b>11. CLOTURE DE LA REUNION</b>					